



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
17.02.2015

L'an deux mille quinze et le vingt trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/5

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme PESA procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mme TAFELSKI
Mme HOLLINGER-CHAILLET procuration à Mme THUEL

Secrétaire : Mme VILLENEUVE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

**AFFECTATION DES
RESULTATS BUDGET
PRINCIPAL**

La précédente délibération approuvant les résultats du compte administratif 2014 du budget principal se décompose ainsi :

Section d'investissement

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Résultat reporté 2013 | - 773 511,85 € |
| Résultat de l'exercice 2014 | 801 341,81 € |
| Résultat de clôture | 27 829,96 € |

Adopté à l'unanimité

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| Solde des restes à réaliser | - 10 805,62 € |
| Solde section d'investissement | 27 829,96 € |
| Excédent | 17 024,34 € |

Section de fonctionnement

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Résultat reporté 2013 | 1 354 392,01 € |
| Résultat de l'exercice 2014 | 84 883,02 € |
| Résultat de clôture | 1 439 275,03 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE que l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit 1 439 275,03 € sera repris au budget primitif 2015, au compte 002 de la section de fonctionnement pour un montant de 1 439 275,03 € et la somme de 17 024,34 € au compte 001 de la section d'investissement pour un montant de 17 024, 34 €.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 22 mai 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général